LA CHARTE DU JOUEUR MINEUR

- **La JS CHERBOURG MANCHE HB souhaite :**

- Que chaque licencié, quel que soit son niveau, puisse s'épanouir et prendre du plaisir en pratiquant un handball de la meilleure qualité qui soit dans une ambiance saine et conviviale.
- Conserver sa réputation de club "sérieux" vis-à-vis des municipalités et des instances dirigeantes du handball.
- Une réflexion du licencié sur son apport au club.

En prenant ma licence à la JS CHERBOURG MANCHE HB, je m'engage à m'impliquer dans le bon fonctionnement du club, à être exemplaire dans tous les lieux où j'en porte les couleurs, et à assumer toutes les conséquences de mon comportement lorsqu'il porte préjudice au club.

- **En conséquence, je m'engage à :**

- M'acquitter de la cotisation annuelle.
- Être présent et ponctuel aux entraînements et aux matches.
- Prévenir l'entraîneur en cas d'absence à un match ou à un entraînement.
- Assurer les astreintes demandées dans la saison.
- Respecter les vestiaires, les tribunes, les terrains de jeu, et le matériel mis à ma disposition.
- Respecter les arbitres, les joueurs adverses, mes partenaires, les bénévoles du club.
- Respecter l'intégrité physique de mes coéquipiers et de mes adversaires.
- Assumer (en remboursant le club) le cas échéant, les conséquences financières de mes "débordements".
- Assurer au besoin une voiture sur les déplacements, par le biais de mes parents ou mes représentants légaux.

En cas de non-respect flagrant de cette charte la commission de discipline se réserve le droit de m'interdire la pratique du handball au sein du club.

- **NOM et prénom du joueur :**

……..

Fait à : …….. Le : ……...

Signature du joueur
précédée de la mention" lu et approuvé"

Signature du représentant légal
précédée de la mention "lu et approuvé"

JS CHERBOURG
MANCHE • HANDBALL
BP 317 – 50103 CHERBOURG CEDEX
02 33 95 93 96 – secretariat@jscherbourg.fr
Siret : 352 707 483 00017